

# **Précisions conceptuelles et Validation discriminante de deux instruments d'évaluation du risque de récidive auprès d'agresseurs sexuels issus du système judiciaire Français**

**CLAIRE DUCRO<sup>1</sup>\*, THIERRY PHAM<sup>1</sup>, CHRISTIAN REVEILLIÈRE<sup>\*</sup>**

## **RÉSUMÉ**

L'objectif de cet article est d'abord d'introduire deux instruments statiques d'évaluation du risque de récidive des agresseurs sexuels, de développer leurs intérêts et limites. L'objectif est ensuite d'évaluer le niveau de risque des agresseurs sexuels issus du système judiciaire français ainsi que la validité discriminante des deux instruments selon le statut judiciaire ou les caractéristiques des victimes des agresseurs sexuels évalués. Les résultats montrent que les agresseurs sexuels détenus présentent des niveaux de risque statiques de récidive plus élevés. Par ailleurs, les agresseurs sexuels de victimes majeures se distinguent par des niveaux de risque statique plus élevés par rapport aux agresseurs sexuels de victimes mineures et aux agresseurs sexuels de victimes majeures et mineures. L'ensemble des résultats sont discutés à la lueur de la littérature internationale.

**Mots-clés :** SORAG, STATIQUE-99, agresseurs sexuels, récidive.

---

1. Centre de Recherche en Défense Sociale, Tournai, Be. Université de Mons, Be.

\* Université François Rabelais de Tours, Fr.

Correspondance : Claire Ducro, 94 rue Despars, 7500 Tournai, claire.ducro@crds.be

Ce texte est issu du travail de doctorat de Claire Ducro. Cette thèse, financée par une bourse régionale de la région Centre (Fr), a été réalisée en co-tutelle entre l'Université François Rabelais de Tours (Fr) et l'UMons (Be). La rédaction de ce texte a été réalisée avec le soutien du Ministère de la Région Wallonne, Santé, Affaire Sociale et Egalité des Chances (Be).

## SUMMARY

### ***Conceptual details and discriminating validation of two tools for evaluating the risk of second offences in sexual attackers in the French legal system***

*In the first part of the paper, we describe two static instruments of recidivism among sex offenders—the STATIC-99 and the SORAG. In the second part, we evaluate the static risk level of sex offenders from the French judiciary system. We also evaluate the discriminant validity of the two instruments. The results suggest that the level of static risk is higher among inmate sex offenders than non inmate sex offenders. The comparisons between types of sex offenders reveal that rapists present higher scores than child molesters or mixed sex offenders. The results are discussed in the light of the international literature.*

**Key-words:** SORAG, STATIC-99, sex offenders, recidivism.

## 1. INTRODUCTION

---

De par l'imprécision de la prédition clinique du risque de récidive mise en avant au sein de différents travaux (Monahan, 1981, Hanson & Bussière, 1998), des recherches scientifiques se sont attelées à identifier des marqueurs de risque de récidive chez les agresseurs sexuels (cf. Ducro, 2009). Suite à l'identification de ces marqueurs, de nombreuses recherches ont tenté de conceptualiser ces marqueurs et de les intégrer dans des instruments d'évaluation du risque. Certains de ces instruments évaluent le risque statique de récidive violente et ou sexuelle des agresseurs sexuels, et notamment la Sex Offenders Risk Appraisal Guide (SORAG, Quinsey, Rice, & Harris, 1995) et la Statique-99 (Hanson & Thornton, 1999, 2003).

L'objectif de la présente étude est de présenter ces deux instruments en partie introductive puis d'évaluer une cohorte d'agresseurs sexuels issus du système judiciaire français. A notre connaissance, ce type d'évaluation n'a fait l'objet, à l'heure actuelle, d'aucune étude en France.

Les instruments statiques, aussi nommés actuariels, du risque de récidive ont été développés à partir de facteurs de risque statistiquement liés aux comportements délictueux (Quinsey et al., 1998). Ils comprennent des facteurs statiques, c'est-à-dire des facteurs non variables, et utilisent un algorithme pour combiner des items historiques et statiques afin de prédire la récidive. Ils ont l'avantage d'être simples et rapides à évaluer pour autant que l'évaluateur soit rigoureusement formé. Néanmoins, ils n'incluent pas de facteurs situa-

tionnels dynamiques et ne sont pas utilisables directement pour le traitement. L'aspect le plus important à garder à l'esprit est que ces mesures actuarielles sont plus performantes sur le plan prédictif que le jugement clinique non structuré (Grove et al., 2000 ; Hanson & Morton-Bourgon, 2005 ; Harris et al., 2002). En effet, une méta-analyse de la validité prédictive d'instruments menée auprès de 577 agresseurs sexuels issus de 79 études soulignait que les instruments actuariels présentaient une validité prédictive supérieure aux mesures non actuarielles (Hanson & Morton-Bourgon, 2007).

## 2. DEUX INSTRUMENTS STATIQUES DE RISQUE DE RÉCIDIVE

### 2.1. La Sex Offenders Risk Appraisal Guide (SORAG, Quinsey, Rice, & Harris, 1995)

La SORAG qui a pour objectif d'évaluer le risque de récidive violente y compris sexuelle auprès d'une population d'agresseurs sexuels adultes présente une bonne fidélité inter-juges (Ducro & Pham, 2006 ; Harris, Rice, Quinsey, Lalumière, Boer, & Lang, 2003 ; Pham & Ducro, 2009) et une validité prédictive variant en fonction du type de récidive considéré. Différentes études scientifiques internationales soulignent une validité prédictive « modérée »<sup>1</sup> de la récidive générale (Barbaree, Seto, Langton, & Peacock, 2001 ; Bartosch, Garby, Lewis, & Gray, 2003 ; Claix, et al., 2001). La validité prédictive de la récidive sexuelle de la SORAG est « moyenne » (Barbaree et al., 2001 ; Bartosch et al., 2003 ; Claix et al., 2001 ; Ducro & Pham, 2006 ; Firestone, Bradford, Greenberg, Nunes, & Broom, 2001 ; Harris et al., 2003 ; Nunes, Firestone, Bradford, Greenberg, & Broom, 2002 ; Pham & Ducro, 2009 ; Quinsey, Khanna, & Malcom, 1998). La SORAG présente une validité prédictive « modérée » (Barbaree et al., 2001 ; Claix et al., 2001 ; Ducro & Pham, 2006 ; Harris et al., 2003 ; Rice & Harris, 2002) ou « moyenne » (Bartosch et al., 2003 ; Nunes et al., 2002 ; Pham & Ducro, 2009) de la récidive violente.

Au vu de ces résultats, il semble nécessaire de rappeler que l'objectif premier de la SORAG n'est pas de

prédir la récidive sexuelle mais la récidive violente y compris sexuelle, d'où des résultats plus prédictifs pour la récidive violente.

A notre connaissance, peu d'études évaluent la validité discriminante de la SORAG. Or, cette validité permettrait d'examiner des catégories d'agresseurs sexuels présentant des scores différents, et de voir en quoi ces scores différeraient. La réalisation d'un projet de la Commission Européenne (Pham, Ducro, Menghini, Kints, & Pedersen, 2003) souligne : (a) qu'auprès d'une population écossaise, les agresseurs sexuels ayant des victimes majeures (N = 20) présentaient des scores à la SORAG significativement supérieurs aux agresseurs sexuels qui avaient uniquement abusés de victimes mineures (N = 25); (b) qu'auprès d'une population française, les agresseurs sexuels de victimes majeures (N = 8) présentaient des scores à la SORAG significativement supérieurs aux agresseurs sexuels de victimes mineures (N = 21); et (c) qu'auprès d'une population belge, les agresseurs sexuels de victimes majeures (N = 58) présentaient des scores à la SORAG plus élevés que les agresseurs sexuels de victimes mineures (N = 165) et de victimes mineures et majeures (N = 27).

Les résultats de cette étude vont dans le sens de ceux obtenus dans un bon nombre d'études relatives aux taux de récidive des agresseurs sexuels. En effet, ces études soulignent des taux de récidive supérieurs chez les agresseurs sexuels de victimes majeures et parfois également chez les agresseurs sexuels de victimes majeures et mineures comparés aux agresseurs sexuels de victimes mineures (cf. les rapports de recherche relatifs aux taux de récidive réalisés par le CRDS, Pham & Ducro, 2008; Pham & Ducro, 2009).

### 2.2. La STATIQUE-99 (Hanson & Thornton, 1999, 2003)

La Statique-99 quant à elle permet d'évaluer le risque de récidive sexuelle des agresseurs sexuels adultes de sexe masculin ayant été condamnés pour au moins un fait à caractère sexuel. Comme pour la SORAG, la fidélité inter-juges de la Statique-99 est élevée (Bengston, 2008 ; De Vogel, De Ruiter, Van Beek, & Mead, 2004 ; Ducro & Pham, 2006 ; Hanson,

1. Validité prédictive (Tape, 2006) excellente AUC = .90 à 1, modérée AUC = .70 à .80, moyenne AUC = .60 à .70, et validité non prédictive AUC = .50 à .60.

2005 ; Harris et al., 2003 ; McGrath, Cumming, Livingston, & Hoke, 2003 ; Olver, Wong, Nicholaichuk, & Gordon, 2007 ; Pham & Ducro, 2009).

De nombreuses études internationales soulignent la validité prédictive de la Statique-99. En ce qui concerne la récidive générale, la Statique-99 présente une validité « modérée »<sup>2</sup> (Bartosch et al., 2003 ; Craig et al., 2006 ; Ducro & Pham, 2006 ; Stadland et al., 2005) ou « faible » (Craig et al., 2004 ; De Vogel et al., 2004 ; Hanson, 2005 ; Pham & Ducro, 2009 ; Witte et al., 2006). Néanmoins, notons que la Statique-99 ne fait pas systématiquement l'objet d'une validité prédictive de la récidive générale dans toutes les études, et ce par le fait qu'elle n'a pas été conçue à l'origine pour prédire la récidive générale. Par contre, en ce qui concerne la validité prédictive de la récidive sexuelle, la validité varie au travers des études. Néanmoins, notons que la Statique-99, en général prédit de manière « modérée » la récidive sexuelle (Barbaree et al., 2001 ; Bartosch et al., 2003 ; Beech, et al., 2000 ; De Vogel et al., 2004 ; Firestone, et al., 2001 ; Hanson, 2005 ; Hanson & Thornton, 1999 ; Langström, 2004 ; Nunes et al., 2002 ; Pham & Ducro, 2009 ; Sjöstedt & Langström, 2001 ; Stadland et al., 2005 ; Witte, 2006). Certaines études soulignent une validité prédictive « moyenne » de la récidive sexuelle, certes cette validité reste supérieure à la validité prédictive soulignée par le jugement clinique non structuré (Bengston & Langstrom, 2007 ; Bengston et al., 2008 ; Claix et al., 2001 ; Harris et al., 2003 ; McGrath et al., 2003 ; Olver et al., 2007 ; Rice & Harris, 2002 ; Sreenivasan et al., 2007). La validité prédictive de la récidive violente varie de « moyenne » (Bengston et al., 2008 ; Ducro & Pham, 2006 ; Firestone et al., 2001 ; Hanson & Thornton, 1999 ; Harris et al., 2003 ; Nunes et al., 2002) à « modérée » (Barbaree et al., 2001 ; Bengston & Langström, 2007 ; Hanson, 2005 ; Langström, 2004 ; Pham & Ducro, 2009 ; Sjöstedt & Langström, 2001).

En résumé, la validité prédictive de la Statique-99 au travers des études varie de .60 à .80, et se situe principalement aux alentours de .70 à .75. C'est-à-dire qu'il y a entre 70 et 75% de chances de sélectionner au hasard un agresseur sexuel récidiviste qui présentera un haut score à la Statique-99 qu'un non récidiviste. Il semble important de souligner que la validité prédictive du risque demeure supérieure aux jugements cliniques

non structurés et ce sur du long terme, c'est-à-dire pour une période de libération supérieure à deux ans. Avant deux ans, le jugement clinique ou les instruments actuariels ont une validité prédictive proche du hasard. En effet, les taux de récidive durant cette période sont relativement faibles, statistiquement les intervalles de confiance sont donc larges (Bengston & Langström, 2007).

En ce qui concerne la validité discriminante de la Statique-99, notons que les agresseurs sexuels de victimes majeures et de victimes majeures et mineures présentent un niveau de risque supérieur aux agresseurs sexuels de victimes mineures (Van Nieuwenhuizen, 2004 ; Yates & Kingston, 2006 ; Pham et al., 2003 ; Pham & Ducro, 2009). Les agresseurs sexuels de victimes mineures présentent donc des niveaux de risque inférieurs et notamment les agresseurs sexuels de victimes mineures de sexe féminin ou les agresseurs sexuels de victimes mineures de type « incestueux » (présentant un lien biologique avec leur victime) (Yates & Kingston, 2006). Lorsque seule la population d'agresseurs sexuels de victimes mineures est considérée, les agresseurs sexuels de victimes extrafamiliales présentent des niveaux de risque supérieurs aux agresseurs sexuels de victimes intrafamiliales (Allan, Grace, Rutherford, & Hudson, 2007).

Les données empiriques relatives à la fidélité inter-juges et aux validités prédictive et discriminante soulignées précédemment montrent l'assise empirique de la Statique-99.

Pour conclure sur cette partie introductory relative aux instruments actuariels, il est important de souligner que ceux-ci sont recommandés pour déterminer un niveau de risque de récidive déterminé principalement aux vu des antécédents délictueux. De plus, ils permettent de déterminer l'intensité des programmes de traitement ou de « surveillance », et ce en fonction du niveau de risque. Même si des limites telles que l'absence de facteurs dynamiques ou d'évaluation de la déviance sexuelle peuvent être soulignées, la validité prédictive des instruments actuariels demeure supérieure aux instruments structurés ou dynamiques (Hanson & Morton-Bourgon, 2008).

Cependant, la question du choix de l'instrument à utiliser en pratique se pose. Il existe un débat au sein

2. Validité prédictive (Tape, 2006) excellente AUC = .90 à 1, modérée AUC = .70 à .80, moyenne AUC = .60 à .70, et validité non prédictive AUC = .50 à .60.

de la littérature concernant l'efficacité de ces deux instruments d'évaluation du risque de récidive (Looman, 2006). Certains diront que les instruments ont une prédition égale de la récidive sexuelle et de la récidive violente (Barbaree et al., 2001 ; Nunes et al., 2002), d'autres souligneront une meilleure performance de la SORAG (Harris et al., 2003). Cependant, la Statique-99 a été fondée sur de grands effets de taille pour la récidive sexuelle, elle est davantage utilisée internationalement, toutefois la SORAG prédirait mieux la récidive violente (Hanson, Morton, & Harris, 2003).

Afin d'orienter le choix entre l'utilisation de la SORAG ou de la Statique-99, certains points essentiels sont à considérer :

- (a) Le type de récidive à évaluer : la SORAG évalue le risque de récidive violente y compris sexuelle, et serait plus adéquate pour évaluer des agresseurs sexuels violents ou ayant commis, en plus des délits sexuels, d'autres faits de violence. La Statique-99 évalue plus spécifiquement le risque de récidive sexuelle.
- (b) La littérature relative aux instruments d'évaluation du risque : celle-ci permet de nous référer aux types de populations d'études de validation ainsi qu'aux types de récidive pour lesquels l'instrument est valide.
- (c) La qualité des dossiers judiciaires et psychologiques des personnes à évaluer. Une harmonie entre les informations à prendre en considération et l'accessibilité de celles-ci peut contraindre l'évaluateur à utiliser un instrument plutôt qu'un autre. Néanmoins, cette contrainte d'information nécessaire à la cotation ne doit pas inciter l'évaluateur à prendre en considération un instrument actuariel inadéquat.

De plus, il est nécessaire de mentionner que les instruments actuariels peuvent ne pas convenir dans toutes les situations d'évaluation. En effet, dans certaines circonstances le résultat évalué aux instruments actuariels pourrait être ajusté (Doren, 2002) : (a) quand le chercheur démontre que l'information supplémentaire augmente la prédition de l'évaluation actuarielle, par exemple une mesure spécifique de la déviance sexuelle non mesurée dans l'instrument actuariel ; (b) lorsque l'information disponible est clairement hors du schéma actuariel, par exemple l'évaluation d'une femme aux instruments actuariels d'évaluation du risque de récidive des agresseurs sexuels non validés auprès d'une population féminine ; (c) lorsque des caractéristiques

rares, particulières et fortement associées au risque sont présentes, par exemple le cas d'un agresseur sexuel violent qui a induit de graves blessures physiques à sa victime, voir le décès de celle-ci.

Néanmoins, Hanson, Harris, Scott, et Helmus (2007) soulignent qu'élever le jugement du risque actuariel par des ajustements peut diminuer la validité prédictive de l'instrument. Ils suggèrent, dans des cas particuliers, tels que ceux mentionnés par Doren, d'utiliser des évaluations du risque de récidive cliniques structurées ou dynamiques. Etant donné que les instruments actuariels, malgré leurs limites, ont une validité prédictive supérieure aux autres instruments pris indépendamment ou au jugement clinique non structuré. Il est important de souligner que la combinaison d'un instrument actuariel et d'un instrument structuré permettrait d'avoir une approche globale du risque de récidive (Boer, 2004).

En dépit de la qualité prédictive des modèles actuariels et de l'accessibilité aux informations nécessaires, ces instruments actuariels présentent certaines limites. En effet, par exemple, ils sont entièrement basés sur des facteurs historiques et n'indiquent pas en quoi un traitement est efficace quant à la réduction du risque de récidive (Hanson, 2000; Hudson et al., 2002). De ce fait, les chercheurs ont commencé à se focaliser sur des facteurs de risque dynamiques, variables qui peuvent être la cible d'un traitement (déviance sexuelle, croyances qui supportent un délit). De plus, à l'heure actuelle, la conceptualisation des instruments se focalise uniquement sur des facteurs de « risque », les données disponibles n'informent pas que l'absence d'un facteur de risque est alors protecteur. En effet, nous ne savons pas si l'absence de ce facteur actuariel réduit le risque. Actuellement, l'équipe de Hanson tente de conceptualiser des facteurs protecteurs spécifiques aux agresseurs sexuels (communication personnelle). Afin de clore sur les limites des instruments actuariels, notons que le fait de focaliser sur des facteurs de risque statiques, actuariels tend à accentuer le négativisme des professionnels et à stigmatiser la population (Rogers, 2000). La prise en compte de facteurs dynamiques orienterait la vision des professionnels vers un optimisme dans le sens où une évolution positive de ces facteurs serait attendue au cours du temps.

Cependant, au vu du soutien empirique international quant à la validité prédictive de la SORAG et la Statique-99, les objectifs de la présente étude sont de mesurer et de comparer le niveau de risque des agresseurs sexuels en fonction de leur statut judiciaire (en

maison d'arrêt, en détention ou obligation de soin après libération) puis en fonction des caractéristiques (âge, lien familial et biologique) de leur(s) victime(s).

### 3. MÉTHODE

#### 3.1. Participants

La population d'étude est constituée de 84 personnes majeures de sexe masculin accusées, condamnées ou ayant été condamnées pour une ou plusieurs infraction(s) à caractère sexuel et ce dans le système judiciaire français. Cette population se répartit en fonction du statut judiciaire des agresseurs sexuels : (a) les agresseurs sexuels sous « mandat de dépôt » en maison d'arrêt ( $N = 10$ ); ces personnes sous « mandat de dépôt » en maison d'arrêt, non encore condamnées, reconnaissaient tout au moins partiellement les faits à caractère sexuel ou présentaient des antécédents de délits sexuels; (b) les agresseurs sexuels condamnés en détention ( $N = 48$ ); et (c) les agresseurs sexuels libérés en obligation de suivi socio-judiciaire ( $N = 26$ ).

Notons que tous les agresseurs sexuels en maison d'arrêt ou en obligation de suivi socio-judiciaires et

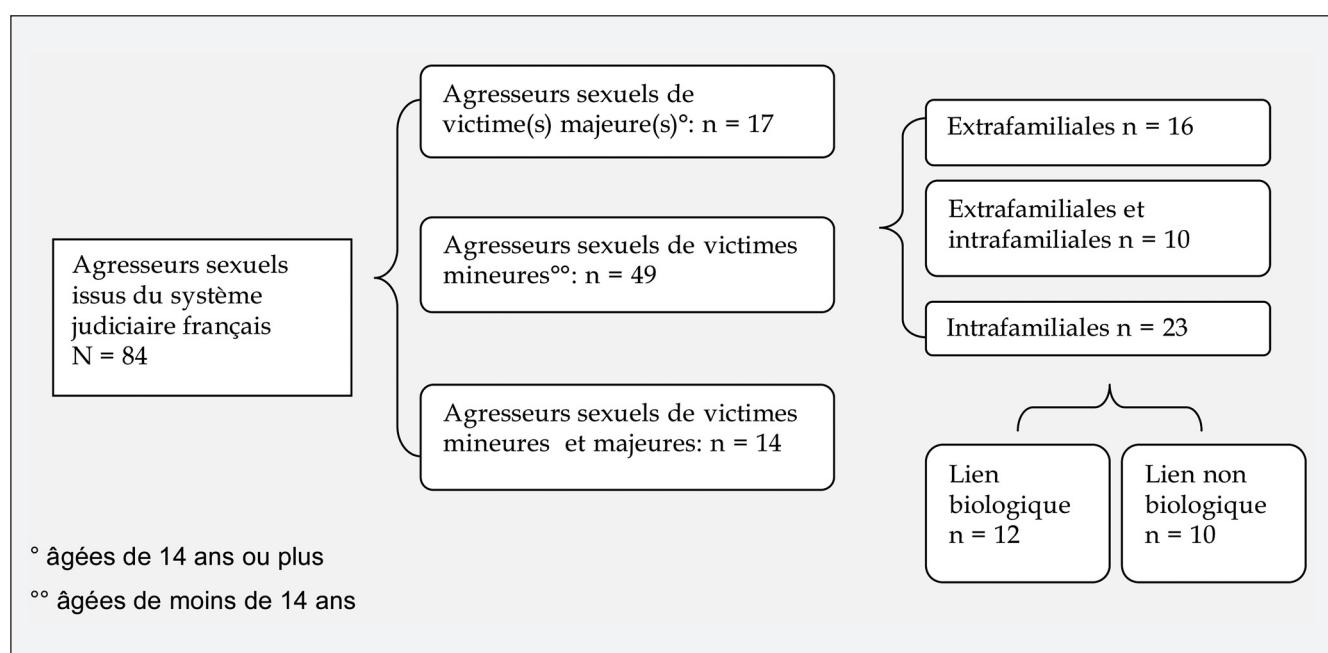
87 % des agresseurs sexuels en détention présentaient un suivi psychologique.

Afin de mener les analyses statistiques relatives à la validité discriminante, les participants seront également catégorisés en fonction des caractéristiques des victimes des agresseurs sexuels (Figure 1).

Les agresseurs sexuels évalués dans la présente recherche ont en moyenne 43 ans, le plus jeune a 22 ans, le plus âgé a 77 ans. Différentes comparaisons quant à l'âge ont été menées et montrent, en résumé, que les agresseurs sexuels de victimes majeurs sont plus jeunes que les agresseurs sexuels de victimes mineures ayant au moins une victime extrafamiliale et ceux ayant des victimes intrafamiliales avec un lien biologique, en d'autres termes les pères « incestueux ».

Différentes comparaisons de fréquence des délits commis (Tableau 2) ont été menées et soulignent en résumé que les agresseurs sexuels de victimes majeures commettent plus souvent des faits de viols que les agresseurs sexuels de victimes mineures. A l'inverse, ces derniers, et ce quelque soit le lien qu'ils entretiennent avec leur(s) victime(s), commettent plus souvent des faits d'attentats à la pudeur que les agresseurs sexuels de victimes majeures.

Après avoir décrit sommairement l'âge et les caractéristiques délictueuses des participants notons que ces



		N	M	SD	Min.	Max.
Statut judiciaire	Obligation de soin	84	43.17	12.31	22.11	76.96
	Détention	26	46.64	13.71	27.85	76.96
	Maison d'arrêt	48	40.34	10.30	22.11	66.81
Caractéristiques des victimes	Majeures et mineures	10	47.68	14.84	24.90	60.61
	Majeures	14	39.69	8.95	24.90	61.59
	Mineures extra ou extra et intra	17	33.27	6.87	22.96	44.77
	Mineures intra : biologiques	26	49.81	14.35	22.11	76.96
	Mineures intra : non bio.	12	47.72	7.20	35.85	58.11

Tableau I : Moyennes d'âge des participants.

	Attentat à la pudeur		Viol		Outrage public aux mœurs		Délit violent <sup>o</sup>		Délit non violent <sup>o</sup>	
	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI
Total	23	61	29	55	79	15	74	10	81	3
Obligation de soin	5	21	18	8	16	10	25	1	25	1
Détention	18	30	8	40	43	5	39	9	46	2
Maison d'arrêt	0	10	3	7	10	0	10	0	10	0
Majeures et mineures	1	13	5	9	11	3	13	1	14	0
Majeures	14	3	1	16	16	1	12	5	16	1
Mineures extra ou extra et intra	2	24	11	15	20	6	26	0	24	2
Mineures intra : biologiques	0	12	4	8	11	1	10	2	12	0
Mineures intra : non biologiques	2	8	3	7	10	0	8	2	10	0

Tableau II : Fréquence des délits commis.

variables sont intégrées au sein des instruments d'évaluation du risque de récidive des agresseurs sexuels au vu de leur qualité prédictive.

### 3.2. Instruments

#### 3.2.1. *La Sex Offenders Risk Appraisal Guide (SORAG ; Quinsey et al., 1995)*

La SORAG évalue le risque de récidive violente y compris sexuelle parmi des agresseurs sexuels ayant été accusés ou condamnés pour au moins un fait à caractère sexuel. Cet instrument est constitué de 14 items. La cotation de la SORAG varie d'un item à l'autre, selon la présence et/ou l'intensité de l'item, et ce à partir de la lecture du dossier judiciaire et psychologique du justiciable. Les scores varient de - 26 à 51 et permettent de catégoriser les agresseurs sexuels en 9 catégories de risque, d'identifier des probabilités de récidiver ou de situer l'évalué en fonction de percentiles.

#### 3.2.2. *La Statique-99 (Hanson & Thornton, 1999, 2003)*

La Statique-99 est un instrument actuariel d'évaluation du risque de récidive sexuelle d'adultes de sexe masculin ayant été accusés ou condamnés pour au moins un fait à caractère sexuel. La Statique-99 est composée de 10 items s'évaluant à partir de la lecture du dossier judiciaire et psychologique de l'agresseur

sexuel. Les scores obtenus varient de 0 à 12 et permettent de catégoriser l'individu au sein de 4 catégories (faible ; faible-moyen ; moyen-elevé ; élevé) et d'identifier des probabilités de récidiver.

#### 3.2.3. *Analyses*

L'évaluation de la validité discriminante des instruments se fera à travers la comparaison des scores totaux des instruments en fonction du statut judiciaire des agresseurs sexuels et des types d'agresseurs sexuels catégorisés selon les caractéristiques de leur(s) victime(s). Etant donné que les conditions de normalité de la distribution et d'homogénéité des variances ne sont pas respectées, les analyses de comparaisons de moyennes seront menées selon une procédure non paramétrique (Test de Kruskall Wallis et U de Mann-Whitney).

## 4. RÉSULTATS

Le niveau de risque statique (Tableau 3) évalué à la SORAG varie selon le statut judiciaire de l'agresseur sexuel ( $\chi^2 = 15.70$ ,  $p = .000$ ). Les agresseurs sexuels détenus présentent des scores de risque de récidive à la SORAG supérieurs aux agresseurs sexuels sous mandat de dépôt en maison d'arrêt ( $U = 126.500$ ,  $p = .019$ ) et aux agresseurs sexuels en obligation de suivi socio-judiciaire ( $U = 300.00$ ,  $p = .000$ ). Pour ce qui est du niveau de risque évalué à la Statique-99, ce

	Agresseurs sexuels en :	N	M	SD	Min.	Max.
SORAG	Obligation de soin	26	-4.23	9.83	-18	14
	Détention	48	7.81	13.32	-15	41
	Maison d'arrêt	10	-2.80	11.31	-17	22
	Total	84	2.82	13.32	-18	41
Statique-99	Obligation de soin	26	2.62	2.35	0	8
	Détention	48	2.96	2.10	0	8
	Maison d'arrêt	10	2.00	1.89	0	6
	Total	84	2.74	2.16	0	8

**Tableau III :** Niveau de risque statique des agresseurs sexuels en fonction de leur statut judiciaire.

		Agresseurs sexuels de victimes :	N	M	SD	Min.	Max.
SORAG	Majeures et mineures	14	6.00	12.29	-10	36	
	Majeures	17	14.35	11.32	-6	33	
	Mineures	49	-1.80	11.83	-18	41	
	Total	80	3.00	13.39	-18	41	
Statique-99	Majeures et mineures	14	3.50	2.65	0	8	
	Majeures	17	3.71	2.02	0	8	
	Mineures	49	1.94	1.61	0	7	
	Total	80	2.59	2.06	0	8	

**Tableau IV** : Niveau de risque statique des agresseurs sexuels catégorisés selon l'âge de leur(s) victime(s).

niveau ne varie pas en fonction du statut judiciaire de l'agresseur sexuel ( $\chi^2 = 2.37$ ,  $p = .306$ ).

Lorsque les agresseurs sexuels sont catégorisés selon l'âge de leur(s) victime(s) (Tableau 4), le niveau de risque statique diffère entre les groupes (SORAG :  $\chi^2 = 19.43$ ,  $p = .000$  ; Statique-99 :  $\chi^2 = 11.53$ ,  $p = .003$ ). Les agresseurs sexuels de victimes mineures présentent des niveaux de risque statique significativement inférieurs: (a) aux agresseurs sexuels de victimes majeures (SORAG :  $U = 133.50$ ,  $p = .000$  ; Statique-99 :  $U = 199.50$ ,  $p = .001$ ) ; et (b) aux agresseurs sexuels de victimes majeures et mineures (SORAG :  $U = 210.50$ ,  $p = .028$  ; Statique-99 :  $U = 227.50$ ,  $p = .052$ ).

Lorsque nous approfondissons l'analyse de données en fonction de l'âge des victimes et du lien familial des victimes mineures avec les agresseurs sexuels (Tableau 5), le niveau de risque statique de récidive varie significativement entre les groupes (SORAG :  $\chi^2 = 25.70$ ,  $p = .000$  ; Statique-99 :  $\chi^2 = 27.92$ ,  $p = .000$ ). Les agresseurs sexuels de victimes mineures intrafamiliales présentent des niveaux de risque significativement inférieurs: (a) aux agresseurs sexuels de victimes majeures et mineures (SORAG :  $U = 62.50$ ,  $p = .002$  ; Statique-99 :  $U = 63.00$ ,  $p = .002$ ) ; (b) aux agresseurs sexuels de victimes majeures (SORAG :  $U = 34.00$ ,  $p = .000$  ; Statique-99 :  $U = 37.00$ ,  $p = .000$ ) ; (c) aux agresseurs sexuels de victimes mineures extrafamiliales (SORAG :  $U = 109.00$ ,  $p = .032$  ; Statique-99 :  $U = 48.50$ ,  $p = .000$ ) ; et (d) aux agresseurs sexuels

de victimes mineures extra et intrafamiliales (SORAG :  $U = 53.50$ ,  $p = .016$  ; Statique-99 :  $U = 26.50$ ,  $p = .000$ ).

De plus, à la SORAG, les agresseurs sexuels de victimes majeures présentent des niveaux de risque supérieurs: (a) aux agresseurs sexuels de victimes mineures extrafamiliales ( $U = 61.50$ ,  $p = .007$ ) ; et (b) aux agresseurs sexuels de victimes mineures extra et intrafamiliales ( $U = 38.00$ ,  $p = .018$ ).

De manière plus précise, l'analyse du tableau 6 montre que les agresseurs sexuels de victimes intrafamiliales ayant un lien biologique avec leur(s) victime(s), c'est-à-dire les pères incestueux, et ceux n'ayant pas de lien biologique avec leur(s) victime(s) (souvent nommées pseudo-incestueux) présentent des niveaux de risque significativement inférieurs: (a) aux agresseurs sexuels de victimes majeures et mineures (SORAG :  $U = 26.50$ ,  $p = .003$  ;  $U = 33.00$ ,  $p = .030$  ; Statique-99 :  $U = 32.00$ ,  $p = .006$ ,  $U = 26.00$ ,  $p = .009$ ) ; et (b) aux agresseurs sexuels de victimes majeures (SORAG :  $U = 15.00$ ,  $p = .000$  ;  $U = 18.00$ ,  $p = .000$  ; Statique-99 :  $U = 18.00$ ,  $p = .000$ ,  $U = 16.00$ ,  $p = .000$ ).

De plus, à la SORAG, les agresseurs sexuels de victimes majeures présentent des scores supérieurs aux agresseurs sexuels de victimes mineures extrafamiliales ou extra et intrafamiliales ( $U = 99.50$ ,  $p = .003$ ) qui eux même présentent un niveau de risque supérieur aux agresseurs sexuels de victimes mineures intrafamiliales ayant un lien biologique ( $U = 74.50$ ,  $p = .010$ ).

	Agresseurs sexuels de victimes :	N	M	SD	Min.	Max.
SORAG	Majeures et mineures	14	6.00	12.29	-10	36
	Majeures	17	14.35	11.32	-6	33
	Mineures extrafamiliales	16	2.50	14.10	-16	41
	Mineures intrafamiliales	23	-6.65	9.28	-18	14
	Mineures extra et intrafamiliales	10	2.50	9.51	-14	21
	Total	80	3.00	13.39	-18	41
Statique-99	Majeures et mineures	14	3.50	2.65	0	8
	Majeures	17	3.71	2.02	0	8
	Mineures extrafamiliales	16	2.94	1.65	1	7
	Mineures intrafamiliales	23	.87	.97	0	3
	Mineures extra et intrafamiliales	10	2.80	1.23	1	5
	Total	80	2.59	2.06	0	8

**Tableau V :** Niveau de risque statique des agresseurs sexuels selon l'âge de leur(s) victimes et leur lien familial avec les victimes mineures.

Score total :	Agresseurs sexuels de victimes :	N	M	SD	Min.	Max.
SORAG	Majeures et mineures	14	6.00	12.29	-10	36
	Majeures	17	14.35	11.32	-6	33
	Mineures extra ou extra et intra	26	2.50	12.32	-16	41
	Mineures intra : biologiques	12	-8.25	10.09	-18	14
	Mineures intra : non biologiques	10	-4.90	8.89	-17	7
	Total	79	3.10	13.45	-18	41
Statique-99	Majeures et mineures	14	3.50	2.65	0	8
	Majeures	17	3.71	2.02	0	8
	Mineures extra ou extra et intra	26	2.88	1.48	1	7
	Mineures intra : biologiques	12	.83	.94	0	2
	Mineures intra : non biologiques	10	.80	1.03	0	3
	Total	79	2.59	2.07	0	8

**Tableau VI :** Niveau de risque statique des agresseurs sexuels selon l'âge de leur(s) victimes et le lien familial et biologique avec les victimes mineures.

A la Statique-99, les agresseurs sexuels de victimes mineures extrafamiliales ou extra et intrafamiliales présentent un niveau de risque supérieur aux agresseurs sexuels de victimes intrafamiliales ayant un lien biologique ( $U = 37.00$ ,  $p = .000$ ) et ceux n'ayant pas de lien biologique ( $U = 30.00$ ,  $p = .000$ ).

## 5. DISCUSSION ET CONCLUSION

L'objectif de la présente étude était de présenter, en partie introductory, deux instruments statiques d'évaluation du risque de récidive des agresseurs sexuels et de développer leurs intérêts, leur pertinence et leurs limites. Puis en partie méthodologique, l'objectif était d'évaluer le niveau de risque des agresseurs sexuels issus du système judiciaire français et d'évaluer la validité discriminante des deux instruments selon le statut judiciaire ou les caractéristiques des victimes des agresseurs sexuels évalués.

En ce qui concerne le niveau de risque selon le statut judiciaire des agresseurs sexuels, aucun support empirique ne nous permettait d'avancer une hypothèse spécifique. En effet, à notre connaissance, aucune étude n'a analysé le niveau de risque des agresseurs sexuels en fonction de leur statut judiciaire.

Par défaut, nous nous attendions à ce que le *niveau de risque statique* ne diffère pas entre les agresseurs sexuels catégorisés selon leur statut judiciaire. Ce niveau étant statique, que l'agresseur sexuel soit sous « mandat de dépôt » en maison d'arrêt, en détention ou en suivi socio-judiciaire dans la société, il ne devait pas varier significativement.

Les comparaisons selon le statut judiciaire des agresseurs sexuels montrent que le *niveau de risque statique* évalué à la SORAG est plus élevé chez les agresseurs sexuels détenus que chez les agresseurs sexuels sous mandat de dépôt ou en obligation de suivi socio-judiciaire.

Dans un second temps, nous avons analysé le niveau de risque des agresseurs sexuels en fonction des caractéristiques de leur(s) victime(s). Au vu de la littérature empirique, nous pouvions poser l'hypothèse que les agresseurs sexuels de victimes majeures ou de victimes mineures et majeures présenteront des scores significativement supérieurs aux agresseurs de victimes mineures (SORAG : Pham et al., 2003 ; Statique-99 : Van Nieuwenhuizen, 2004 ; Pham & Ducro, 2009 ; RSVP : Van Nieuwenhuizen, 2004). Parmi ceux-ci, les

agresseurs sexuels de victimes mineures extrafamiliales présenteraient des scores significativement supérieurs aux agresseurs sexuels de victimes mineures intrafamiliales (Statique-99 : Allan et al., 2007 ; Yates & Kingston, 2006). Les pères incestueux (agresseurs sexuels de victimes mineures ayant un lien biologique) présenteraient des niveaux de risque inférieurs aux agresseurs sexuels pseudo-incestueux (agresseurs sexuels de victimes mineures ayant un lien familial mais non biologique) (Statique-99 : Allan et al., 2007).

Lorsque les agresseurs sexuels sont catégorisés selon l'âge de leur(s) victime(s), les résultats montrent que les agresseurs sexuels de victimes majeures et les agresseurs sexuels de victimes majeures *et* mineures présentent des niveaux de risque statique significativement supérieurs aux agresseurs sexuels de victimes mineures. Notamment, cette différence s'observe auprès des victimes mineures intrafamiliales, qu'elles présentent ou non un lien biologique avec leur agresseur. A la SORAG, les agresseurs sexuels de victimes majeures présentent des niveaux de risque significativement supérieurs aux agresseurs de victimes extrafamiliales ou de victimes extra *et* intrafamiliales. Ces derniers présentent des niveaux de risque supérieurs aux agresseurs sexuels de victimes intrafamiliales avec ou sans lien biologique. Les résultats obtenus vont dans le sens de la littérature internationale (SORAG : Pham et al., 2003 ; Statique-99 : Van Nieuwenhuizen, 2004 ; Pham & Ducro, 2009). Toutefois, une différence s'observe, les agresseurs sexuels de victimes mineures intrafamiliales biologiques ne diffèrent pas significativement des agresseurs de victimes intrafamiliales non biologiques comme le suggéraient Allan et collaborateurs (2007).

Pour conclure sur la validité discriminante des instruments d'évaluation du risque de récidive, nous remarquons que les agresseurs sexuels détenus présentent des niveaux de risque statiques plus élevés. Ces détenus, présentant un parcours judiciaire plus dense (au vu de leur niveau de risque statique plus élevé), ils seraient peut être davantage en demande d'un suivi psychologique. Cette demande est peut être émise dans le but de bénéficier d'un assouplissement de leurs conditions de détention ou pour une amélioration de celles-ci sur le plan psychologique. Nous ne pouvons, toutefois à ce stade, souligner que les agresseurs sexuels détenus considérés dans la présente étude sont représentatifs de la population carcérale d'agresseurs sexuels, concernant leur niveau de risque de récidive. Lorsque la validité discriminante est évaluée en fonction des caractéristiques des victimes, le principal résultat est

que les agresseurs sexuels de victimes majeures se distinguent par des niveaux de risque statique plus élevés. Ce niveau de risque plus élevé est à considérer non seulement dans la cadre de l'expertise au vu de la pertinence des instruments d'évaluation du risque mais également lors de la prise en charge des agresseurs sexuels. En effet, cette étude souligne la spécificité de ces types d'agresseurs sexuels en fonction des caractéristiques de leur(s) victime(s) quant au niveau du risque de récidive statique. ■

## RÉFÉRENCES

ALLAN M., GRACE R.C., RUTHERFORD B., & HUDSON S.M. (2007). – Psychometric Assessment of Dynamic Risk Factors for Child Molesters. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 19, 347-367.

BARBAREE H. E., SETO M. C., LANGTON C. M., & Peacock E. J. (2001). – Evaluating the predictive accuracy of six risk assessment instruments for adult sex offenders. *Criminal Justice and Behavior*; 28(4), 490-521.

BARTOSCH D.L., GARBY T., LEWIS D., & GRAY S. (2003). – Differences in predictive validity of actuarial risk assessment in relation to sex offender type. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 47, 422-438.

BEECH A., BECKETT R., & FISHER D. (2000). – Outcome data of representative UK sex offender treatment programs: Short-term effectiveness and some preliminary re-conviction data. Unpublished manuscript.

BENGSTON S. (2008). – Is new Better? A cross validation of the Static-2002 and the Risk Matrix 2000 in a Danish sample of sexual offenders. *Psychology, Crime and Law*, 14(2), 85-106.

BENGSTON S. & LANGSTRÖM N. (2007). – Unguided Clinical and Actuarial Assessment of Re-Offending: A direct comparison with Sex Offender in Denmark. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 19, 135-153.

BOER D.P. (2004). – *Risicotaxatie bij seksuele delinquenten: Een dag met Douglas P. Boer*, 11 Oktober 2004, Edegem.

CLAIX A., PHAM T. H., & DUCRO C. (2001). – Évaluation de la Statique-99 et de la SORAG auprès d'une population de délinquants sexuels belges internés en Défense Sociale [Evaluation of the Static-99 and the SORAG on Belgian sex offenders committed to a forensic facility]. Unpublished manuscript.

CRAIG L.A., BEECH A., & BROWNE K.D. (2006). – Cross-Validation of the Risk Matrix 2000 Sexual and Violent Scales. *Journal of Interpersonal Violence*, 21(5), 612-633.

DE VOGEL V., DE RUITER C., VAN BEEK D., & MEAD G. (2004). – Predictive validity of the SVR-20 and Static-99 in a dutch sample of treated sex offenders. *Law and Human Behavior*, 28(3), 235-251.

DOREN D.M. (2002). – *Evaluating Sex Offenders: A Manual for Civil commitments and beyond*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.

DUCRO C. (2009). – Évaluation du risque de récidive des agresseurs sexuels au sein du système judiciaire Français. Prévisions conceptuelles et validations discriminantes et convergente d'instruments d'évaluation du risque de récidive. Travail de Doctorat, Universités François Rabelais de Tours et Université de Mons Hainaut, UMH.

DUCRO C. & PHAM T.H. (2006). – Évaluation of the SORAG and the Static-99 on Belgian Sex Offenders Committed to a Forensic Facility. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 18(1), 15-26.

FIRESTONE P., BRADFORD J.M., GREENBERG D.M., NUNES K.L., & BROOM, I. (2001). A comparison of the Static-99 and the Sex Offender Risk Appraisal Guide (SORAG). Manuscript submitted for publication.

GROVE W.M., ZALD D.H., LEBOW B.S., SNITZ B.E., & NELSON C. (2000). Clinical versus mechanical prediction: A meta-analysis. *Psychological Assessment*, 1, 19-30.

HANSON R.K. (2000). *Risk Assessment*. Beaverton, OR: Association for Treatment of sexual Abusers.

HANSON R.K. (June 2005). – *The assessment of criminogenic needs of sexual offenders by community supervision officers : Reliability and validity*. Presentation at the Annual Convention of the Canadian Psychological Association.

HANSON R.K. & BUSSIÈRE M.T. (1998). – Predicting relapse: A Meta-analysis of sexual offender recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 66(2), 123-142.

HANSON R.K., HARRIS A.J.R., SCOTT T.L., & HELMUS L. (2007). – *Évaluation du risqué chez les délinquants sexuels soumis à une surveillance dans la collectivité : Le projet de surveillance dynamique*. Documents internet.

HANSON R.K., MORTON K.E., & HARRIS A.J. (2003). – Sexual offender recidivism risk: what we know and what we need to know. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 989, 154-166.

HANSON R.K. & MORTON-BOURGON K. (2005). – *Predictors of sexual recidivism: An updated meta-analysis* (Corrections Research, Public Safety and Emergency Preparedness Canada, Ottawa, Canada). Retrieved April 6, 2005, [http://www.psepc-sppcc.gc.ca/publications/corrections/pdf/200402\\_e.pdf](http://www.psepc-sppcc.gc.ca/publications/corrections/pdf/200402_e.pdf).

HANSON R.K. & MORTON-BOURGON K. (2007). – *The accuracy of recidivism risk assessments for sexual offenders: A meta-analysis* (Report No. 2007-01). Ottawa, ON; Public Safety and Emergency Preparedness Canada.

HANSON R.K. & MORTON-BOURGON K. (2008). – The accuracy of recidivism risk assessments for sexual offenders: A meta-analysis. *Psychological assessment*.

HANSON R.K. & THORNTON D. (1999). – Statique-99 : *Une amélioration des évaluations actuarielles du risque chez les délinquants sexuels*. Rapport pour spécialistes n° 1999-02. Ottawa : Ministère du Solliciteur général du Canada.

HANSON R.K. & THORNTON D. (2003). – Statique-99 : *Une amélioration des évaluations actuarielles du risque chez les délinquants sexuels*. Ottawa : Ministère Solliciteur Général du Canada.

HARRIS G.T., RICE M.E., & CORMIER C.A. (2002). – Prospective replication of the violence risk appraisal guide in predicting violent recidivism among forensic patients. *Law and Human Behavior*, 26, 377-394.

HARRIS G.T., RICE M.E., QUINSEY V. L., LALUMIÈRE M. L., BOERD., & Lang, C. (2003). – A multisite comparison of actuarial risk instruments for sex offenders. *Psychological Assessment*, 15(3), 413-425.

HUDSON M.S., WALES D.S., BAKKER L., & WARD T. (2002). – Dynamic risk factors: The Kia Marama evaluation. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 12, 323-339.

LANGSTRÖM N. (2004). – Accuracy of Actuarial Procédures for Assessment of Sexual Offender Recidivism: Risk may vary across ethnicity. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 16(2), 107-120.

LOOMAN J. (2006). – Comparison of Two Risk Assessments Instruments for sexual Offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 18(2), 193-204.

McGRATH R.J., CUMMING G., LIVINGSTON J.A., & HOKE S.E. (2003). – Outcome of a treatment Program for Adult Sex Offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, 18(1), 3-17.

MONAHAN J. (1981). – The clinical prediction of violent behavior. Washington, DC: Government Printing Office.

NUNES K.L., FIRESTONE P., BRADFORD J.M., GREENBERG D.M., & BROOM I. (2002). – A comparison of modified versions of the Static-99 and the Sex Offender Risk Appraisal Guide. *Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment*, 14(3), 253-267.

OLVER M.E., WONG S.C.P., NICHOLAICHUK T., & GORDON A. (2007). – The Validity and Reliability of the Violence Risk Scale-Sexual Offender Version: Assessing Offender Risk and Evaluating Therapeutic Change. *Psychological Assessment*, 19(3), 318-329.

PHAM H.T. & DUCRO C. (2008). – *Étude du parcours post institutionnel d'Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel (AICS) suite à la prise en charge post pénitentiaire en Région Wallonne : Partie I*. Ministère de la Région Wallonne, Santé, Affaires Sociales et Egalité des chances.

PHAM H.T. & DUCRO C. (2009). – *Étude du parcours post institutionnel d'Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel (AICS) suite à la prise en charge post pénitentiaire en Région Wallonne : Partie II. Evaluation des taux de récidive et mise en place d'un instrument d'évaluation....* Ministère de la Région Wallonne, Santé, Affaires Sociales et Egalité des chances.

PHAM H.T. & DUCRO C., KINTS M., MENGHINI M., & PEDERSEN C. (2003). – *Projet Stop 125 de la Commission Européenne "Evaluation de la Récidive Sexuelle en Europe"*. Rapport de Recherche, Centre de Recherche en Défense Sociale.

QUINSEY V.L., HARRIS G.T., RICE M.E., & CORMIER C.A. (1998). – *Violent offenders:Appraising and managing risk*. Washington, DC: Amercian Psychological Association.

QUINSEY V.L., KHANNA A., & MALCOLM P.B. (1998). – A retrospective evaluation of the Regional Treatment Centre sex offender treatment program. *Journal of Interpersonal Violence*, 13, 621-644.

QUINSEY V.L., Rice, M. E., & Harris, G. T. (1995). – Actuarial prediction of sexual recidivism. *Journal of Interpersonal Violence*, 10, 85-105.

RICE M.E. & HARRIS G.T. (2002). – *Actuarial assessment of risk among sex offenders*. Presented at the New York Academy of Sciences, Washington, D.C.

ROGERS R. (2000). – The Uncritical Acceptance of Risk Assessment in Forensic Practice. *Law and Human Behavior*, 25(4), 595-605.

SREENIVASAN S., GARRICK T., NORRIS R., CUSWORTH-WALLER S., et al. (2007). – Predicting the likelihood of future sexual recidivism: Pilot study findings from a California sex offender risk project and cross validation of the Static-99. *The Journal of The American Academy of Psychiatry and the Law*, 35, 454-468.

STADTLAND C., HOLLWEG M., KLEINDIENST N., DIETL J., REICH U., & NEDOPIL N. (2005). – Risk assessment and prediction of violent and sexual recidivism in sex offenders: Long-term predictive validity of four risk assessment instruments. *The Journal of Forensic Psychiatry*, 16(1), 92-108.

TAPE T.G. (2006). Interpreting diagnostic tests. From <http://gim.unmc.edu/dxtests/roc3.htm>.

VAN NIEUWENHUIZEN C. (2004). – A treatment program for sexually violent forensic psychiatric patients: development and first results. *Psychology, Crime and Law*, 11(4), 467-477.

WITTE T.D., DI PLACIDO C., GU D., & WONG S.C.P. (2006). – An investigation of the validity and reliability of the Criminal Sentiments Scale in a sample of treated sex offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 18, 249-258.

YATES P.M. & KINGSTON D.A. (2006). – The Self-Regulation Model of Sexual Offending: The Relationship between Offence Pathway and Static and Dynamic Sexual Offence Risk. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 18, 259-270.